



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 19 mai 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/26 de la Municipalité, du 14 juin 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts intitulé « Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz » ;
2. d'approuver la réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts intitulé « Rovéréaz – Fauvette : allégeons les contraintes » ;
3. d'approuver la réponse au postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts intitulé « Qualité de vie - pour un 30 km/h au centre-ville » ;
4. d'approuver la réponse au postulat de M. Claude Calame intitulé « 30 km/h sur la "Petite Ceinture" et dans son périmètre » ;
5. d'approuver la réponse au postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts intitulé « Pour une sécurité piétonne accrue autour de la piscine de Mon-Repos » ;
6. d'approuver la réponse au postulat de M^{me} Céline Misiego intitulé « Où sont passées les journées sans voiture ? ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf mai deux mil vingt.

La présidente :



Le secrétaire :